



LE PROGRES

de Roubaix-Tourcoing



ABONNEMENTS

Tris mois	Six mois	Un an
4 fr. 50	8 fr.	15 fr.
5 fr. 50	10 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Dourmont, 12, TOURCOING
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
 A TOURCOING, 12, Rue Dourmont.
 A LILLE, 25, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Pour rire un peu !

Elle est bien amusante, l'anecdote qu'on va lire, — d'autant plus hilarante qu'elle est véridique... Du moins, on nous la donne comme telle.

C'est pourtant d'un bien grave problème qu'il s'agit. Ermites, « pittoresques », c'est d'internationalisme qu'on va vous parler. Mais, au fait.

— Samedi dernier, le juge de la Cour de police de Maborough street était appelé à statuer sur la question de savoir si un cochon américain est-il de nature à exercer une influence sur la qualité de sa chair ?

Dans l'espèce, un plaignant se présentait à la barre pour réclamer au charcutier Smith une somme de douze shillings montant d'un jambon dont il refusait d'accepter livraison sous prétexte que le marchand avait trompé sur la nationalité du porc possesseur de ce jambon.

— J'ai payé pour un jambon national, disait le demandeur, pour un véritable cochon anglais. Or, j'ai découvert que mon jambon portait un numéro (de fabrication) américain. Je ne veux pas. Un anglais qui mange du cochon de Chicago est un mauvais citoyen.

— Ma foi, riposte le charcutier, un porc est un porc et pour les cochons il n'y a pas de frontières.

— C'est une théorie purement anarchiste, insiste le plaçant. Vous êtes un charcutier sans-patrie !

— Pardon, intervient le juge, buvez-vous du vin ?

— Oui du bordeaux.

— C'est un vin français... Aimez-vous la choucroute ?

— Au point de l'épouser !

— C'est un plat allemand... Mangez-vous des oranges ?

— Avec plaisir.

— C'est un fruit espagnol... Appréciez-vous l'anguille fumée ?

— Je m'en bûre à pleine ventrée.

— C'est un poisson français, Monsieur le Juge, s'écrie le demandeur agacé. Vous savez bien que comme cochons il n'y a que les Anglais !

Et frappé sans doute de cet argument le juge condamne le charcutier au remboursement du jambon.

Oscar Wild a dû se voiler la face et... M. Bergeron aussi.

Mais c'est l'internationalisme à être rudement mis à mal.

Bonheur, nos chaussons hillos ! M. O. de la Dédie. — L'un de leurs plus distingués porte plume, — sera bien marié de n'avoir pas imaginé cette façon énergique d'aduler son pays, jusque... dans ses cochons.

Nous comptons volontiers à sa douleur !

G. SIAUVE-ÉVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

L'AMBASSADEUR FRANÇAIS À ROME
 Paris, 23 décembre.
 Une dépêche de Rome annonce que l'ambassadeur de France à Rome, M. Billot, a donné sa démission, sa santé ne lui permettant pas, en ce moment, de demeurer à un poste qui l'absorbe qu'il regrette. La démission aurait été acceptée, affirme-t-on, par le gouvernement.

NOUVELLES DE LA MISSION MARCHAND
 Paris, 23 décembre.
 Le *Gil Blas* publie une lettre que le capitaine Marchand écrit le 17 juin dernier, dans laquelle il disait que tous ses camarades et lui étaient en bonne santé.

M. R. Le Hérisse fait suivre cette lettre des réflexions suivantes :

« Nous pouvons donc conserver l'espoir de voir Marchand réaliser, au profit de la France, cette prophétie de Blatin Pachá que nous lui avons entendue souvent répéter avant son départ : « L'Afrique centrale et la vallée du Nil appartiendront à celui qui possèdera le Bahr et Ghazal. »

« Aujourd'hui, nos rivaux ne peuvent plus nous empêcher d'occuper cette vallée, qui constitue, au point de vue stratégique, une position de premier ordre. Qui qu'ils puissent faire, nous qu'ils puissent dire, à l'heure présente le Nil est à nous, le drapeau français doit flotter sur Fachada. »

UN PROCÈS DE PRESSE À LYON
 Lyon, 23 décembre.
 Le procès intenté à l'Union républicaine par la Compagnie des mines de Blaisy a continué hier. L'avocat de la Compagnie, l'ancien substitut impérial Aujès, a terminé ses plaidoiries. Il a nié tous les faits cités par l'Union, se bornant à déclarer que ces faits avaient été espérés avec mauvaise foi. Il a établi un rapprochement entre ce procès et le procès Jaurès-Roussignol, afin de pouvoir conclure en disant que la campagne de l'Union mettrait la société en péril. Il a demandé une condamnation sévère, mais n'a pas répondu à un seul des arguments de Millard.

L'affaire a été renvoyée à quinzaine pour les conclusions de l'avocat général.

L'INSTRUCTION SUR L'ASSASSINAT DE LAMARE
 Paris, 23 décembre.
 Conformément aux prescriptions de la nouvelle loi sur l'instruction contradictoire, M. Jasse, juge, a convoqué à son cabinet, pour aujourd'hui jeudi, à trois heures, M. Henri Robert, afin qu'il assiste à l'interrogatoire de la femme Carrara.

Le juge ne procédera pas à une confrontation entre les assassins avant quelques jours.

NAUTRAGE PROBABLE DU VAPEUR « ALGERIE »
 Marseille, 23 décembre.
 On a tout lieu de considérer comme perdu corps et biens le vapeur *Algerie*, de la Com-

LE PROGRAMME

du Parti Ouvrier

Depuis que l'élément ecclésiastique proprement dit tient la plus grande place dans la noble phalange des défenseurs de l'ordre bourgeois, la cause socialiste particulière aux gens d'église a disparu, un peu partout, l'argumentation et le raisonnement qui apparaissent encore, un peu dans les campagnes de France et de la Belgique dirigées contre le parti socialiste.

Aussi, la lecture des feuilles chrétiennes aux vieilles doctrines est elle tout à fait insipide et décevante.

Ce n'est un secret pour personne — puisque la Croix le répète quotidiennement et sur un ton horriblement monotone — que les socialistes ont un programme spécial pour les campagnes et que le dit programme est en contradiction absolue avec le principe socialiste lui-même ; mais ce qui était moins notoire — et va le devenir, à notre grande confusion — c'est assurément la diversité de notre langage, les localités où nous, orateurs, lisant le caractère de chaque cité, voyons sur son physionomie et sachant discerner les dispositions d'un auditoire rien qu'à la façon dont il se moule, l'orateur socialiste adapte, à ce qu'il paraît, ses explications suivant les températures et, si l'on veut, les circonstances locales.

Ceserait, ma foi, un joli travail, et, après s'être évertués à construire cette mosaïque d'opinions contradictoires, les militants du Parti ouvrier seraient en belle posture pour préconiser, au parti de classe, unique et homogène, le droit de justifier et d'expliquer les transports et le bureau.

Heureusement les masses, attentives et de plus en plus conscientes, ne sont pas dupes de ces jésuitiques insinuations ; les faits qui se produisent journellement, et viennent corroborer les affirmations socialistes, les événements sociaux de la vie sociale qui sont les plus évidents du grand livre de la science, nous ont ouvert désormais à nos investigations de tous ordres, un champ d'opinion d'actualité plus favorable à nos idées que les attaques dirigées contre elle apparaissent moins justifiées et moins loyales.

Le Parti ouvrier, après avoir bien étudié la série des phénomènes d'ordre économique dont l'histoire politique nous a décrits, a élaboré un programme inévitable, réclamant des mesures immédiates qu'il conviendrait de prendre pour améliorer le milieu social actuel ; seulement, comme la concentration capitaliste, source initiale d'où découle tous les maux accablant la société, n'a pas donné partout son plein effet un supplément d'udes s'est imposé, et c'est de là qu'est surgi le programme agricole.

Deville à très heureusement formulé le but du socialisme moderne lorsqu'il a dit, du haut de la tribune parlementaire, que nous voulons rendre la propriété à ceux qui l'ont perdue, la conserver à ceux qui l'ont encore, la donner à ceux qui ne l'ont jamais eue.

Or, le programme général du Parti ouvrier revendique la remise en propriété des travailleurs industriels, dépossédés par le jeu des forces capitalistes, et qui ne peuvent plus posséder leurs instruments de travail autrement que sous la forme sociale ou collective ; et le programme agricole, considérant que le domaine rural est encore en France, inoccupé en un nombre considérable de parcelles, mais que la concentration des capitaux est une menace constante pour ces derniers vestiges de la propriété individuelle, préconise toute une série de mesures destinées à garantir le petit possesseur de nos campagnes contre l'œuvre d'expropriation capitaliste.

Combien durera cette période transitoire ? C'est là une question difficile à trancher ; mais il faut considérer que pour un grand nombre de nos travailleurs paysans, la propriété du bien foncier n'est déjà plus que fictive ; le pouvoir central, en leur refusant l'organisation sérieuse du crédit agricole, les a lâchement abandonnés aux hommes de proie de la finance, aux usuriers !

La paysannerie française, ce modèle de travail, de patience et de sobriété, est menacée par la ruine ; elle a en perspective la misère ; les socialistes français ne pouvaient pas être assez fous pour applaudir et aider à la consommation de cette ruine ;

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE
 Paris, 23 décembre.
 Peu d'animation dans les couloirs. On se préoccupe des vacances qui sont proches. Il est probable que la session sera close aujourd'hui.

M. Georges Berry a conféré avec M. Bataillon sur les circonstances dans lesquelles Carrara a été arrêté.

À la suite des renseignements qui lui ont été fournis par le ministre de l'Intérieur, M. Georges Berry a ajourné sa question.

Commission des douanes
 La commission des douanes a approuvé le rapport de M. Graux sur la question relative aux grânes étrangères. M. Graux s'est borné à exposer que la commission a refusé de voter le droit et laisse à la Chambre le soin de trancher la question.

Commission du Panama
 La commission de Panama a reçu hier diverses lettres de M. Joseph Kéroux, ancien directeur des chemins de fer, et a décidé l'insertion au procès-verbal de ce qui suit :

« Le décret a été rendu en vertu duquel la commission a autorisé le dépôt sur le bureau de la Chambre des rapports de M. de Lamé, sur l'affaire Roger Dupas, et de M. de Lamé, sur l'affaire Roger Dupas, et de M. de Lamé, sur l'affaire Roger Dupas. »

Le ministre de la guerre s'est rendu aujourd'hui à la commission de l'armée pour fournir quelques explications sur le projet relatif au déplacement de la partie des fortifications de Paris situant au Point du Jour à l'Est.

Le ministre de l'armée est en effet, appelé à donner son avis au point de vue militaire sur ce projet que la commission du budget doit en suite examiner au point de vue financier.

Il résulte des explications du général Billot que le projet de mur d'enceinte qui s'agit de démolir, pourra être plus utilement remplacé par la démolition de Paris par une série de forts détachés construits en avant de l'enceinte actuelle. Il y aurait plus d'économie, car une partie de la périphérie de la capitale.

Le ministre s'est montré disposé à traiter de gré à gré avec la ville de Paris pour l'aliénation des terrains déclassés. Mais les négociations, à l'expiration de cours n'ont pu encore aboutir.

La commission, après le départ du ministre, a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de loi.

De son côté aussi, la commission du budget s'est réunie, sous la présidence de M. Paul Delormeau, pour examiner le même projet.

Elle a entendu les ministres des finances et de la guerre qui lui ont fait les mêmes explications techniques qu'à la commission de l'armée, puis elle s'est surtout occupée du procédé financier imaginé pour l'opération.

Ce procédé consiste à établir un compte spécial en dehors du budget. Les dépenses seraient engagées de suite, alors que les recettes ne se produiraient qu'ultérieurement. On ne peut, en effet, d'après la loi, démolir tout ou partie du mur d'enceinte qu'après la construction des ouvrages fortifiés destinés à le remplacer.

Or, il faut trois à six ans pour édifier les travaux projetés et le remplacement de la partie des fortifications appelée à disparaître, ce qui même en 1901.

La décision de la commission a été remise à une date ultérieure.

LA SÉANCE
 Présidence de M. BRISSON, Président.
 La séance est ouverte à 2 h.

PROJETS DIVERS
 La Chambre adopte après urgence :

1° Un projet complétant l'article 12, paragraphe 1er de la loi du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs ;

2° Deux projets abrogeant l'article 153, modifiant l'article 154 modifiant les articles 31 et 103 abrogeant l'article 32 du code forestier ;

3° Un projet relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition de Bruxelles et un projet autorisant à décerner des croix de la Légion d'honneur à titre exceptionnel.

BUDGET DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M. Chassaing se plaint de l'organisation de nos services postaux. Nous sommes, dit-il, en retard sur les pays voisins. Beaucoup de communes manquent de bureaux qui leur seraient indispensables. On pourrait en dire autant de certains arrondissements de Paris ; cependant, il y a des exceptions considérables. Les taxes sont exagérées. L'étranger en paie pour une lettre 0,05 ou 0,10 seulement de la même ville.

On a pu se proposer de faire une administration facile d'une entreprise industrielle, dont les bénéfices devaient profiter au personnel et au public. Il faut chercher ailleurs des économies et des ressources.

M. Chassaing expose longuement les doléances et les revendications du personnel au point de vue des traitements, des congés, du alcul des retraites. Le salaire des facteurs est insuffisant.

M. Delpeuch, sous-secrétaire d'Etat, réplique et ajoute les éléments suivants :

« Je demande, en outre que les remises soient réparties plus équitablement. »

Quant au budget l'orateur relève de nombreux abus dont il réclame la suppression.

M. Comant propose d'appliquer aux demandes et offres d'emplois le tarif des imprimés.

M. Delpeuch répond que des instructions ont été données dans ce sens.

M. Vogelin réplique que la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations aux services des postes.

La discussion générale est close.

DÉCRET DE CLOTURE
 M. Méline lit le décret de clôture.
 La séance est levée à 5 h 15.

LE SÉNAT
LA SÉANCE
 Présidence de M. Loubet, Président.
 La séance est ouverte à 2 h. 10.

PROJETS DIVERS
 Le Sénat a plusieurs projets d'un intérêt local intéressant un projet portant prorogation de six semaines à l'octroi de la Gorgue (Nord).

M. Coehery, ministre des finances, dépose le projet relatif aux deux unités provinciales prévues par le projet portant prorogation de la convention passée entre l'Etat et la compagnie Paris Lyon Méditerranée.

M. Ducoudray dépose un projet relatif au recrutement des receveurs d'octroi.

Le Sénat adopte sans modifications le projet relatif aux crédits militaires proposés par le ministre de la Guerre, et le projet de loi relatif à la Tunisie et le Maroc.

M. Morel dépose au nom de la commission des finances le rapport sur le projet de douanes provisoires.

M. Bataillon, ministre de l'agriculture, dépose deux projets concernant : 1° les récompenses à accorder à l'occasion de l'exposition de Bruxelles ; 2° les croix de la Légion d'honneur à distribuer à titre exceptionnel par le ministre des colonies.

Les Crédits supplémentaires
 L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1897.

Après un court débat, lequel prend fin par M. L. Provost de Launay et M. Morel, les crédits supplémentaires sont adoptés sans modifications.

Le traité franco-japonais
 L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation du traité de commerce et de navigation entre la France et le Japon.

L'urgence est demandée par M. Siegfried, rapporteur et appuyée par M. Fournel, qui propose de renvoyer la discussion à la prochaine session.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, insiste en faveur de l'urgence.

L'ajournement est repoussé par 163 voix contre 78.

Ce projet est adopté.

Le Sénat adopte aussi le projet relatif à la délimitation du Danomey et du Vogeland.

Les douzièmes provisoires
 Le projet de deux douzièmes provisoires est adopté, sans débat, à l'unanimité de 277 voix.

QUESTION DE M. AUCTION
 M. Auction questionne le ministre de l'Intérieur. Il se plaint que la ville d'Auch n'a pas encore reçu la subvention votée par les départements inondés.

M. Barthélemy réplique : « Des secours sont déjà distribués ; d'autres le seront en janvier sans aucune préoccupation électorale. »

L'incident est clos.

Projets divers
 Le Sénat adopte le projet concernant le cumul des pensions et d'offices avec les traitements civils et le projet relatif aux récompenses à l'occasion de l'exposition de Bruxelles.

LE DÉCRET DE CLOTURE
 M. Millard lit le décret de clôture.
 La séance est levée à 6 h. 25.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 23 décembre.

Hier, après l'audition de M. Lajouane-Villar, M. CRESPIN, journaliste, a déclaré avoir reçu 85,000 fr. pour répartir entre plusieurs de ses confrères.

M. IRENEE BLANC, directeur de la *Littérature Coloniale* reconnaît avoir reçu d'Arton 10,000 fr pour la publicité de son journal.

MM. BOUDARD et HIERONYMUS, anciens comptables de la Compagnie du Panama ainsi que le caissier, M. REGNER, viennent donner quelques explications sur les sommes reçues par Arton de la Compagnie de Panama. Il a touché sur les fonds de la publicité et sur les parts syndicales.

M. LAGUERRE, ancien député, affirme qu'en mars, avril et mai 1888 la caisse boulangère était abondamment pourvue. M. Naquet recevait des sommes importantes de M. Billot. Il ignore s'il en a donné une partie à M. Saint Martin, étant toujours resté étranger au maniement des fonds. Mais il est certain qu'il a touché sur l'argent de la caisse et que M. Naquet, s'il l'avait voulu, avait une somme suffisante pour pouvoir disposer de 100,000 francs.

M. Laguerre confirme qu'à la fin de 1890 il a offert une somme importante à Arton pour le déterminer à lui livrer « ses papiers ». Arton a refusé.

L'audience d'hier a été levée après cette déposition.

Violents incidents
 La journée d'hier a été marquée par de vifs incidents. En quittant la barre, M. Martin, banquier, dont nous avons publié la déposition, fut pris à partie par plusieurs personnes.

L'une d'elles, M. Hans, ancien consul, qualifié en termes très vifs ses variations. M. Martin lui remit sa carte et sortit.

Dans le couloir des témoins M. Martin tomba au milieu d'un groupe dans lequel un avocat, M. Naudin, déclara son attitude. M. Martin alla droit à lui et le gifla.

A ce moment, M. Hans parut à son tour dans le couloir et, s'adressant à M. Martin, lui dit : « Je vous réclame ce que vous m'avez dit le président. Vous avez commis une escroquerie. »

— Répétez-le.

— Vous avez commis une escroquerie ! M. Martin souffla de sa main, une légende sur le visage de M. Naudin, ne se laissa pas encore elle suite il veut donner à l'incident.

CINQUÈME AUDIENCE
 L'après-midi, comme hier. Plus ou va, plus apparaît le neant de l'accusation.

Audition des témoins
 On reprend l'audition des témoins.

M. BONNAUD, ancien de la faillite d'Arton, a pu trouver, dit-il, de nombreux soutiens par M. Antide Boyer, dans les papiers de la faillite. En passant, M. Bonnaud donne acte à son adversaire de la faillite d'Arton, passé, trois millions ; actif, 3,000 francs.

M. SWELL, solliciteur anglais, déclare que les rendez-vous qu'il a eus avec Arton en 1888 sont bien exactement inscrits à leur date sur ses carnets.

M. FRANCIS LAUR déclare n'avoir eu avec Arton aucune relation en 1888. Par contre, il a entretenu avec lui des relations d'affaires en 1890, 1891 et 1892. Il lui a fait compter alors du papier communi de directeur de l'Écho de Paris.

Arton. — C'est exactement ce que j'ai dit.

Une vive discussion s'engage alors entre la défense et Arton, ce qui provoque plusieurs interruptions de la séance.

Arton se retire. M. Laur exprime le souhait d'un acquittement général.

M. CLOVIS HUGUES, que l'on avait accusé d'avoir touché un cheque d'Arton, se défend vivement, et l'instruction lui a donné raison. Il raconte comment il a été amené par ses électeurs à voter le projet sur les valeurs à lots.

M. Clovis Hugues dépose avec son honneur et déride un peu un auditoire resté jusqu'ici très sévère. A différentes reprises soit pour cette déposition soit pour les dépositions antérieures, certains jurés s'abaissent à dire : « Ça va, ça va, ça va », ou par gestes, ou par exclamations préceptuelles, leur opinion sur les faits.

Il raconte la scène qui lui est reprochée. Il déclare que Saint-Martin lui a bien dit : « Tu veux donc me perdre par tes déclarations sur les 300 fr. que j'ai eus. » L'autre mot de M. Saint-Martin : « Un peu de mon nid de chèque », est également cité par M. Clovis Hugues.

Les faits affirmés, le témoin s'efforce de les expliquer de la façon la moins malveillante pour M. Saint-Martin.

M. Clovis Hugues s'adresse contre ceux qui l'ont accusé jusqu'au Parlement.

Le président. — Jamais le parquet ne vous a inculpé.

M. Clovis Hugues. — Directement, non, mais dans la coulisse, il avait conseillé l'idée de la poursuite.

Le président. — Que pensez-vous de Saint-Martin ?

M. Clovis Hugues. — C'est un pauvre garçon, il n'a rien d'argent. Moi, avec trois mille francs, j'aurais fait la note pendant dix ans.

La salle tout entière part d'un franc éclat de rire.

À la demande de M. Galliard, M. Clovis Hugues déclare qu'il était considéré à la Chambre comme un « occupant », c'est-à-dire qu'il affirmait même qu'il était que M. Galliard a refusé une assez forte somme pour prêter son concours à une opération.

M. Clovis Hugues déclare aussi que M. Antide Boyer était malade et absent de Paris à l'époque qu'Arton affirmait l'avoir